

travailleurs forestiers et pour sauver l'industrie forestière même.

[Français]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'Abitibi-Témiscamingue. . .

Des voix: Bravo!

M. Saint-Julien: J'apprécie les applaudissements de nos amis, les forestiers canadiens.

Monsieur le Président, l'Abitibi-Témiscamingue est une des plus grandes régions forestières au Québec et au Canada. Suite à la disgracieuse décision des Américains prise contre les travailleurs forestiers canadiens, ce soir, pour les intervenants économiques de l'Abitibi-Témiscamingue et nos travailleurs québécois, j'aimerais expliquer le système de gestion forestière des États-Unis.

Les Québécois connaissent le système au Québec amplement, mais il y en a plusieurs qui ne connaissent pas le système américain. Les systèmes de gestion forestière du Canada et des États-Unis peuvent différer, mais ils ont les mêmes objectifs: tirer des recettes des terres forestières publiques; encourager le développement stable et non spéculatif des ressources forestières et des investissements dans les infrastructures; et élaborer des pratiques viables et écologiquement rationnelles qui préservent l'utilisation multiforme des forêts par les générations futures. Les deux systèmes visent à réaliser ces objectifs. Mais le système canadien a évité nombre des problèmes rencontrés aux États-Unis.

• (2330)

Le Canada aide à combler les besoins des États-Unis. Dans les 40 dernières années, les États-Unis ont consommé plus de bois d'oeuvre qu'ils n'en ont produit. Les forêts américaines ne peuvent tout simplement combler la demande intérieure actuelle et future. Les constructeurs d'habitations et les autres utilisateurs américains de produits de bois d'oeuvre considèrent le Canada comme une deuxième source d'approvisionnement. Le Canada maintient depuis longtemps sa part du marché américain. Comme les États-Unis ont besoin d'importer du bois d'oeuvre résineux, le Canada a réussi à maintenir relativement constante sa part du marché américain. Cette part oscille autour des 30 p. 100 depuis 10 ans.

Monsieur le Président, les recettes américaines tirées des ventes de bois d'oeuvre n'excèdent pas les coûts. Les recettes tirées des ventes de bois d'oeuvre récolté sur la plupart des forêts nationales américaines sont inférieures aux coûts d'administration de chacune de ces forêts. Une étude menée à la demande d'un sous-comité de la Chambre des représentants a conclu que le programme de vente du bois géré par le *Forest Service* aux États-Unis a gaspillé plus de 5,6 milliards de dollars américains dans

les 10 dernières années, surtout en raison de sa bureaucratie lourde et onéreuse.

L'étude a aussi conclu que si l'on utilise le système comptable du *Forest Service*, seulement 18 des 120 forêts publiques américaines ont couvert leurs coûts en 1990. Dans le cas des 102 autres forêts, le gouvernement américain a effectivement perdu plus de 365 millions de dollars américains.

Le système américain fait qu'il est difficile de surveiller le respect des normes environnementales. Le gouvernement américain a transféré il y a longtemps la plupart des terres forestières publiques à des compagnies privées. Parce que la plupart de ces terres ne sont plus supervisées par le gouvernement américain, il est bien plus difficile de faire appliquer les règlements environnementaux aux États-Unis.

Le système américain encourage la surexploitation, parce que le système américain repose sur des contrats de coupe à court terme. Les compagnies ont moins intérêt à retarder la récolte ou à gérer leur programme de coupe de façon que les coupes subséquentes soient plus faciles et moins onéreuses.

Le système d'adjudication américain favorise la spéculation et l'instabilité. Le système de coupe américain se prête sur le court terme à des cycles de spéculation. À la fin des années 1970, les compagnies forestières américaines se sont lancées dans une guerre de soumissions spéculatives pour obtenir le droit de couper du bois sur les terres publiques, et ont ainsi fait passer les coûts de ces droits de coupe bien au-delà de leur valeur estimative. En 1984, le Congrès américain a dû racheter pour 2,8 milliards de dollars américains de ces contrats d'achat à un coût net de plus de 400 millions de dollars américains pour le contribuable.

Selon la législation américaine sur les droits compensateurs, le montant intégral de ce rachat de 2,8 milliards de dollars serait considéré comme une subvention. Le gouvernement américain supporte des coûts plus élevés pour la gestion et le développement des forêts. C'est le gouvernement qui paie pour la régénération de la plupart des forêts nationales américaines, dont le bois a été coupé. Le gouvernement américain paie aussi pour la plupart des chemins d'accès, une dépense importante, si l'on songe que les 360 000 milles de chemins d'exploitation ont presque huit fois la longueur de l'ensemble du réseau d'autoroutes inter-états et qu'ils pourraient faire 14 fois le tour du globe. En 1989, les États-Unis ont dépensé 97 millions de dollars pour les chemins d'exploitation.

En résumé, les importations de bois d'oeuvre en provenance du Canada n'ont pas causé de préjudice à l'industrie américaine, mais rien ne prouve que les allégations concernant les subventions canadiennes sont fondées sur la réalité. L'industrie américaine du bois d'oeuvre a dé-